

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maître de l'ouvrage

Ville de Camphin en Pévèle
Place de l'Eglise
59790 CAMPHIN EN PEVELE

Maîtrise d'œuvre

Atelier KVDS Architecture Urbanisme Paysage
6, place du Trichon – 59400 ROUBAIX

Bureau d'études BERIM
297, boulevard de Liège - 59500 DOUAI

Objet du marché

Construction de vestiaires de football et clubs house
à Camphin en Pévèle

Remise des offres

Date et heure limites de réception : **vendredi 25 avril 2014 à 12h00**

SOMMAIRE

1.	OBJET DE LA CONSULTATION	3
2.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1	ÉTENDUE DE LA CONSULTATION ET TYPE DE PROCEDURE.....	3
2.2	DÉCOMPOSITION EN TRANCHES, EN LOTS ET OPTIONS	3
2.3	COMPLEMENTS A APPORTER AU C.C.T.P.	4
2.4	VARIANTES ET OPTIONS.....	4
2.5	DÉLAI D'EXÉCUTION.....	4
2.6	MODIFICATIONS DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	4
2.7	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	4
2.8	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES PROJETS	5
2.9	DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX INTÉRESSANT LA DÉFENSE	5
2.10	GARANTIE PARTICULIÈRE POUR MATÉRIAUX DE TYPE NOUVEAU	5
2.11	MESURES PARTICULIÈRES CONCERNANT LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS	5
2.12	MESURES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'ORGANISATION DE CHANTIER	5
2.13	INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE	5
3.	PRÉSENTATION DES OFFRES	5
4.	JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	6
5.	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.....	7
6.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	8

1. OBJET DE LA CONSULTATION

L'étendue des travaux porte sur **la construction de vestiaires de football et clubs house à CAMPHIN EN PEVELE (59)**.

Les travaux relatifs à cette opération sont :

- . Football : Bâtiment des vestiaires + Club house
- . Pétanque : Club house

Il est passé sous forme de marché à prix global et forfaitaire tel que défini au Cadre de Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (CDPGF).

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 ÉTENDUE DE LA CONSULTATION ET TYPE DE PROCEDURE

La présente consultation est lancée selon la **Procédure Adaptée**, passée en application des articles 2, 26 et 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

Le dossier pourra être retiré gratuitement à l'adresse électronique suivante :

<http://www.marche.cdg59.fr>

Il est très fortement conseillé au candidat de s'identifier à l'occasion du téléchargement du DCE. Cette formalité lui garantit d'être tenu informé dans les délais les plus brefs de toutes modifications apportées au dossier ou réponse donnée à un candidat.

Le dossier de consultation peut être obtenu contre paiement des frais de reprographie :

AD Concept
40, rue de Wazemmes
59000 LILLE
Tel : 03 20 18 00 18
Fax : 03 20 18 00 19

2.1.1 Maîtrise d'œuvre

La Maîtrise d'œuvre est assurée pour le présent dossier par :

Atelier KVDS 6, place du Trichon – 59100 ROUBAIX (pour les lots 1 et 2)
BET BERIM 297, boulevard de Liège - 59500 DOUAI (pour les lots 3 et 4)

2.2 DÉCOMPOSITION EN TRANCHES, EN LOTS ET OPTIONS

Les travaux sont décomposés par lots (un marché par lot séparé) :

Lot 1 : Clos couvert
Lot 2 : Second Œuvre
Lot 3 : CVC Plomberie
Lot 4 : Electricité

2.2.1 Nature de l'attributaire

Pour chaque lot, la présente Procédure Adaptée est lancée auprès d'entreprises générales ayant désigné des sous-traitants qualifiés ou de groupements d'entreprises conjointes. Les compétences et qualifications

des entreprises conjointes ou des sous-traitants désignés devront réunir obligatoirement celles d'une entreprise spécialisée en :

- Lot 1 : Clos couvert
- Lot 2 : Second Œuvre
- Lot 3 : CVC Plomberie
- Lot 4 : Electricité

2.2.2 Contrôle technique

Le contrôleur technique désigné est : **CONTROLE G** – 125,rue de Tourcoing – 59100 ROUBAIX

2.2.3 Contrôle de sécurité

Les prestations, objet de la présente consultation relèvent de la **catégorie 2** au sens du Code du Travail (loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993).

L'entrepreneur se référera à la législation en vigueur et au Code du Travail, ainsi qu'au document établi par le coordonnateur sécurité.

2.3 COMPLEMENTS A APPORTER AU C.C.T.P.

Les concurrents n'ont pas à apporter de compléments aux Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Dans le cas où la rédaction de ce document leur semblerait anormale ou ambiguë, il leur appartiendra de le signaler au Maître d'œuvre qui éventuellement précisera les points évoqués de l'ensemble des concurrents.

2.4 VARIANTES ET OPTIONS

Les variantes et les options **ne sont pas autorisées**.

2.5 DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution est fixé dans le cadre de l'Acte d'Engagement à compter de la date figurant sur l'ordre de service. Il ne peut en aucun cas être prolongé.

2.6 MODIFICATIONS DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard dix jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à : **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

2.8 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES PROJETS

Sans objet.

2.9 DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX INTÉRESSANT LA DÉFENSE

Sans objet.

2.10 GARANTIE PARTICULIÈRE POUR MATÉRIAUX DE TYPE NOUVEAU

Sans objet.

2.11 MESURES PARTICULIÈRES CONCERNANT LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS

Sans objet.

2.12 MESURES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'ORGANISATION DE CHANTIER

Sans objet.

2.13 INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Sans objet.

3. PRÉSENTATION DES OFFRES

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous pli cacheté.
Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.
Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Les entreprises auront à produire les pièces de la seconde enveloppe en 2 exemplaires (1 original et 1 copie) + 1 version informatique sur CD-Rom

3.1.1 Un projet de marché comprenant :

- ◆ **un Acte d'Engagement (A.E.)** cadre à compléter daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ; cet Acte d'Engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation de sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché (annexé au cadre d'acte d'engagement en cas de sous-traitance). Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, **le candidat devra indiquer dans l'Acte d'Engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter** et, par différence avec son offre le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.
- ◆ **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)** cahier inclus dans le dossier de consultation et qui doit être accepté sans modification.
- ◆ **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes** cahier inclus dans le dossier de consultation et qui doit être accepté sans modification.
- ◆ **Les modificatifs éventuels au C.C.T.P.** (général, spécifique au lot et leurs annexes) établis par le Maître d'œuvre et notifiés aux candidats par le Maître d'Ouvrage pendant le délai de consultation.

- ◆ Le Cadre de Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) renseigné sur la trame fournie
- ◆ Un mémoire technique dont le contenu est détaillé ci-après.

4. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du Code des Marchés Publics.

Les **critères de jugement des offres** seront appréciés dans l'ordre de priorité suivant:

1. **la valeur technique de l'offre, analysée au travers du mémoire technique (40 %)**
2. **le prix des prestations et de sa décomposition (60 %).**

- Précisions concernant le critère « valeur technique de l'offre » :

La note méthodologique sera notée sur 40 et comprendra

- La qualité des moyens humains et matériels, mis en œuvre pour répondre au mieux aux exigences de ce chantier en particulier,
- La qualité des moyens techniques mise en œuvre par l'entreprise pour gérer ce chantier et ses exigences particulières. L'entreprise fournira des détails précis sur le mode opératoire prévu en fonction des points significatifs du projet,
- Une présentation des matériaux, fournitures à mettre en œuvre pour confirmer la conformité au présent marché,
- Un développement sur la gestion des déchets, la minimisation des nuisances, en particulier sonores, le traitement des poussières,
- Délais et respect du planning
 - L'entreprise acceptera au moins le planning fourni avec le dossier et aura la moitié des points attribués au sous critère
 - L'entreprise qui optimisera les délais de manière significative, par rapport aux délais du planning de base pourra élever sa note en conséquence.

- Précisions concernant le critère « Prix des prestations » :

Il sera jugé sur le montant des prestations par le cumul de toutes les options de travaux y compris rabais autorisés, sur 60 points

Chaque offre sera notée pour chaque critère et une note globale sur 100 sera ainsi attribuée à chaque candidat. Cependant, les offres non conformes techniquement ne sont pas prises en compte dans la notation.

Les offres sont classées par ordre décroissant.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le détail estimatif ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un concurrent, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation. Seul le montant figurant à l'acte d'engagement sera retenu.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier soit cette composition, ou ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le montant figurant à l'acte d'engagement ou le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Après analyse des offres et premier classement provisoire, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les trois (3) candidats au maximum ayant présenté la meilleure offre au regard des critères de sélection des offres.

5. **CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

A l'adresse suivante:

**Monsieur le Maire de Camphin en Pévèle
Hôtel de Ville – Service des Marchés Publics
Place de l'Eglise
59780 CAMPBIN EN PEVELE**

Et portant au dos la mention :

Consultation pour:

**Travaux de construction de vestiaires de football et clubs house
à CAMPBIN EN PEVELE**

NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis.

Les plis contenant les offres seront envoyés par lettre recommandée avec avis de réception postal ou remis au service contre récépissé.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

L'ensemble des offres devant être remises suivant les modalités du Code des Marchés Publics en vigueur le jour de la remise des offres (**en 2 exemplaires pour acte d'engagement, mémoire technique et DPGF dont un original et 1 copie + 1 CD-Rom**)

Offre remise par voie électronique

La procédure de dépôt de pli est présentée sur le plate-forme de dématérialisation <http://www.marche.cdg59.fr>. Le candidat optant pour la réponse par voie électronique est invité à télécharger le manuel d'utilisation.

En outre, cette transmission sera effectuée conformément à l'article 56 du CMP, des arrêtés correspondants en vigueur et selon les modalités suivantes :

- L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent document,
- La durée de la transmission de l'offre est en fonction du débit d'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre,
- Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées au présent règlement ne seront pas retenus, ils ne seront pas renvoyés à leurs auteurs,
- Les documents à fournir, conformément à l'article 3 du présent règlement, devront l'être sous forme de fichiers informatiques,
- Seuls les formats de fichier informatiques de types zip, dwf, dxf, pdf, doc sans macro, xls sans macro seront acceptés, leurs noms devront être suffisamment explicites,

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents pourront s'adresser:

1. Renseignements administratifs :

MAIRIE DE CAMPHIN EN PEVELE
Service des Marchés Publics
Place de l'Eglise
59780 CAMPHIN EN PEVEL
Tel : 03 20 41 95 39
Fax : 03 20 64 13 82

2. Renseignements techniques :

Atelier KVDS (pour les lots 1 et 2)

6, palce du Trichon
59100 ROUBAIX
Tel : 03 20 89 39 80
Fax : 03 20 82 63 65
Mail : contact@kvds.fr

Bureau d'Études Techniques BERIM (pour les lots 3 et 4)

297, boulevard de Liège
59 500 DOUAI
Tel : 03.27.08.16.20
Fax : 03.27.08.16.21
Mail : berim@berim.fr

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.